

ON S'ABONNE
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
 TARN-ET-GARONNE:
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS:
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS

PRIX DES INSERTIONS:
 ANNONCES,
 25 centimes la ligne,
 RÉCLAMES,
 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

L'ABONNEMENT
 se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868:
 Pour l'arrondissement de Cahors, dans le journal le Courrier du Lot.
 Les annonces administratives: dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des
 annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).
 Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux: (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de
 Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon: (Annonces judiciaires et administratives), dans
 le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 18 Juillet 1868.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 16 juillet.....	70 05	101 90
Du 17.....	70 15	101 50
Du 18.....	70 40	101 35

BULLETIN.

Dans sa séance d'hier, le Corps législatif a discuté et voté le budget du ministère de l'intérieur; les 2^e, 3^e et 4^e sections du ministère des finances et abordé l'examen du budget de la guerre. Aucun des amendements présentés n'a été pris en considération.

Dans sa séance d'hier, le Sénat a écarté par l'ordre du jour la pétition dont nous avons entretenu nos lecteurs et qui demande la réduction des droits d'octroi sur les vins à leur entrée dans Paris. Le principal argument des adversaires de la pétition est que, si l'on modifie les taxes parisiennes, il faudra rectifier de même celle des autres centres de population. Nous ne saurions voir là une sérieuse objection contre la réforme projetée. A Paris comme en province, et réciproquement, la diminution des tarifs d'octroi aura pour effet de développer la consommation, partant la masse des boissons introduites, partant le chiffre des recettes municipales. Qu'on procède graduellement, soit, mais qu'on rejette toute amélioration, au double profit du consommateur et du producteur, nous ne saurions l'admettre. Au surplus, la question va venir, au Corps législatif par suite du traité entre le Crédit Foncier et la ville de Paris.

La nouvelle demeurée jusqu'ici sans confirmation positive, d'une prochaine entrevue, entre l'Empereur Napoléon, le Czar et le roi de Prusse, suggère à *Courrier russe* les réflexions suivantes: « Cette nouvelle serait tellement importante qu'elle a besoin d'être expressément et positivement confirmée. Nos lecteurs savent que notre polémique et nos vœux ont toujours eu pour but cette triple alliance de la Russie, de la France et de la Prusse. L'entrevue dont il est question serait une sorte d'acheminement vers la

réalisation de nos espérances; mais ne nous réjouissons pas trop. »

On annonce la prochaine arrivée en France et en Angleterre d'une ambassade extraordinaire envoyée par le gouvernement chinois. M. Burlingame, chef de cette mission, serait chargé de donner une plus grande extension aux relations politiques et commerciales de l'Europe avec l'extrême Orient et de proposer à cet effet une révision des traités de commerce conclus avec les deux grandes puissances occidentales.

L'*Evening Standard*, dans son numéro d'hier, plaide les circonstances atténuantes en faveur du cabinet de Madrid, à propos de l'arrestation des chefs militaires. Personne n'a été fusillé; personne n'a été éconré dans une prison; aucune propriété privée n'a été confisquée; l'unique restriction apportée à la liberté de ces turbulents soldats qui ont toujours vécu dans une atmosphère de révolutions et de pronunciamientos, est qu'on les a envoyés à leurs bains de mer aux frais du public et cela un peu plus tôt qu'ils ne l'auraient désiré. Ainsi parle l'*Evening Star*. Le *Times* continue de prendre la chose beaucoup plus au tragique et de censurer avec énergie les événements de la politique espagnole.

Il vient d'être conclu entre l'Italie et la Suisse une nouvelle convention pour l'extradition réciproque des malfaiteurs.

Les dépêches d'Espagne déclarent que la plus complète tranquillité continue à régner dans la Péninsule et que les bruits de la proclamation de siège en Catalogne et du licenciement de la garnison de Saragosse, à la suite d'un *pronunciamiento* sont dénués de fondement.

La presse espagnole reste muette, à l'exception de la *Epoca* qui donne le texte d'un énergique ordre du jour adressé aux troupes, après la revue du Prado par le capitaine général de Madrid.

On mande de Belgrade que le Sultan, en sa qualité de Sazerain reconnaît l'existence légale de la régence de Serbie; mais qu'en ce qui concerne le jeune Milan Obrenovitch, l'investiture ne lui sera accordée qu'à sa majorité. Cet ajournement n'a pas d'autre importance que celle d'une formalité politique, et rien n'autorise à y voir un indice de mauvais vouloir, à l'égard du nouveau Souverain.

Contrairement à l'opinion émise par plusieurs écrivains dans la presse, les correspondances de Rome inclinent à penser que les souverains catholiques seront invités à assister eux-mêmes ou à se faire représenter au concile œcuménique.

Pour le Bulletin politique: A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Florence, 15 juillet.
 Chambre des députés. — L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet relatif à une restitution de rentes à deux princesses Bourbonnaises, mariées aujourd'hui à des princes de la maison d'Autriche. L'article 2 du projet porte l'obligation pour l'Etat de payer 2,218,000 fr. d'arrérages, de 1860 à 1868. M. Cordova combat ce projet, et s'attache à démontrer que le traité de Vienne n'a pas de force rétroactive. MM. Menabrea et Buoncompagni soutiennent le projet par des considérations politiques et par des raisons de haute convenance. M. Crispi combat l'article? M. Minghetti le soutient; l'article est finalement approuvé.

St-Petersbourg, 10 juillet.
 Les assertions diverses qui se sont produites au sujet du voyage du prince Napoléon en Autriche et en Turquie, n'ayant été ni confirmées, ni démenties jusqu'à présent, le champ des hypothèses reste toujours ouvert, et le public peut admettre à son gré que ce voyage est une mission ou une simple tournée d'agrément. Cependant dans les circonstances actuelles, en rapprochant les changements radicaux survenus dans toute l'Allemagne, du revirement non moins complet qu'ont subies les idées du prince Napoléon relativement à l'Autriche, on ne doit pas s'étonner de la cordiale réception qu'a reçue le prince dans la Capitale et dans l'Empire.

Madrid, 15 juillet.
 (Officiel). Le duc et la duchesse de Montpensier partiront ce soir pour Cintra.
 Les nouvelles d'Espagne que le journal l'*Epoque* publie sous la rubrique: *Dernière heure*, dans son numéro du 14, manquent de fondement. Il est inexact que l'état de siège vienne d'être proclamé en Catalogne. Il est complètement faux qu'à Saragosse on ait organisé un *pronunciamiento*, qu'on ait changé les autorités militaires de cette ville et qu'on ait disséminé sur divers points de la Vieille-Castille les troupes formant la garnison de Saragosse. La tranquillité la plus complète continue à régner dans toute la péninsule.
 On assure que le duc et la duchesse de Montpensier partiront demain de Cadix pour Lisbonne.
 La tranquillité règne sur tout l'étendue du royaume.

ROME
 On écrit de Rome, le 11 juillet
 Par suite des succès successifs qu'elle a donnés depuis le 1^{er} janvier 1867, date de la mise à exécution

On y voyait un carré d'oseille, un autre d'épinards, et, dans un coin, du cerfeuil et du persil. Le père Biscuit avait sous la main des herbes pour faire sa soupe. Il préparait lui-même ses repas, le pauvre rentier, car il ne pouvait vraiment pas se donner le luxe d'une gouvernante.

Une fois par semaine, le samedi, il n'avait pas à s'occuper de cuisine. Ce jour-là, il disait et soupait en ville, chez M. Durandau, son ami, vieux garçon comme lui, et, comme lui encore, rentier et propriétaire, mais avec une différence, toutefois; M. Durandau avait sur le grand livre une inscription de rente de dix mille francs, et l'on estimait à trois cent mille francs la valeur de ses propriétés foncières: fermes, bois, vignes et prairies.

M. Durandau passait pour le plus honnête homme de tout le pays; il jouissait de l'estime et de la considération de tout le monde. Du reste, l'excellente renommée qu'il avait acquise était parfaitement méritée, et jamais il ne laissait passer l'occasion de la justifier. Jamais homme ne fut plus heureux que lui de répandre ces bienfaits; aussi s'adressait-on à sa générosité avec confiance. Souvent il n'attendait pas qu'on vint réclamer ses services, il allait au devant des honteux et les offrait lui-même. Quoique M. Durandau fût plusieurs que le père Biscuit, celui-ci avait pour son jeune camarade une sorte de vénération.

L'hiver, les bois de M. Durandau chauffaient les pauvres; l'été, le blé de ses champs, les légumes et les fruits de ses jardins les nourrissaient. Quand un habitant du village prononçait son nom, il y avait toujours dans sa voix quelque chose de reconnaissant et de respectueux.

M. Durandau avait-il besoin de quelqu'un pour aider ses domestiques dans l'intérieur de sa maison, vingt bras s'offraient aussitôt. Et l'on se mettait à sa disposition pour le plaisir seul de lui être agréable. A toutes ses qualités, M. Durandau joignait une

grande piété. Il puisait dans sa foi la charité dont il donnait continuellement des exemples si touchants. On ne l'entendait jamais se plaindre de personne; il ne savait pas adresser un reproche; il se permettait seulement de donner quelques conseils, et encore fallait-il qu'on parût détrier les recevoir.

Fidèle observateur de tous ses devoirs, M. Durandau ne manquait à tous la bonne voie à suivre. Il disait quelquefois avec son doux sourire:

Mon chemin est tout tracé: c'est celui qui conduit vers le bon Dieu.

A l'exception du dimanche, il sortait rarement de sa maison; il n'était pas misantropie, pourtant; il aimait, au contraire, à recevoir des visites; à s'entourer de visages gais, à causer.

Les plus assidus auprès de lui étaient le curé du village, un vieillard aussi, et le père Biscuit. Depuis plus de vingt-cinq ans, le père Biscuit n'avait pas manqué une seule fois de passer la journée de samedi avec son ami Durandau, ce qui ne l'empêchait pas, les autres jours de la semaine, d'aller, le soir, faire sa partie d'échecs.

C'était le seul jeu qu'aimait M. Durandau. Cette grande amitié avait plus d'un jaloux parmi ceux qui auraient voulu être reçus chez M. Durandau. D'un autre côté, ses parents et futurs héritiers voyaient avec un certain déplaisir l'intimité des deux vieillards. Ils savaient que le père Biscuit avait toute la confiance de leur riche parent, et ils craignaient que le bonhomme ne parlât contre leurs intérêts.

Notre sciemment à quelqu'un était bien loin de la pensée du père Biscuit; mais, comme il avait deviné depuis longtemps les idées des héritiers de son ami, il ne pouvait s'empêcher de froncer les sourcils chaque fois que ces derniers le flattaient par des paroles doucereuses ou des manières trop aimables.

M. Durandau savait très-bien aussi ce qui se passait dans le cœur de ses neveux; il en riait souvent, et le malin vieillard affectait encore de traiter

FETILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 18 Juillet 1868.

LE PÈRE BISCUIT

EMILE RICHEBOURG.

Il avait au moins soixante-dix ans, le père Biscuit. D'ailleurs, personne n'aurait pu dire son âge exactement; car, depuis vingt ou vingt-cinq ans, on le voyait toujours le même, sans une ride de plus, sans un cheveu de moins. Il était grand, et il se tenait, en marchant, roide et droit comme un I. Il avait de longues jambes, sèches comme une quenouille, mais capable de faire dix bonnes lieues sans crier merci; ses bras, à l'avant de ses jambes, se terminaient par des mains très-larges qui n'avaient plus, sur les os et les nerfs, qu'une peau froissée comme un vieux parchemin. Son grand nez s'avancait désagréablement sur sa bouche et semblait vouloir, à chaque instant, donner l'accablade à son menton. Ses joues étaient représentées par deux angles. Partout, sous sa peau jaunie et tannée, il n'y avait plus apparence de chair. En revanche, le père Biscuit avait une magnifique chevelure d'un blanc

La reproduction est interdite.

me, une députation de notables chargés de complimenter leur nouvel évêque et de l'inviter à honorer de sa présence, le plus tôt possible, sa ville épiscopale.

Les nouvelles du camp ne s'améliorent guère, quoique le temps semble se remettre. Le Pape avait donné l'ordre formel de rappeler les troupes si la pluie continuait. Mais l'administration militaire, tenant à justifier les dépenses insensées qu'elle a faites, a considéré cet ordre comme non-venu. On a compté cette semaine, au Camp, une quinzaine de cas de désertion, et il y a encore plus de cent malades à l'infirmerie. D'autres cas de désertions se sont produits ailleurs, par exemple ceux d'un sergent-major et de plusieurs artilleurs. Dans la même espace de temps l'armée a reçu 45 recrues étrangères.

Les travaux préparatoires du Concile se poursuivent. Chaque commission tient en moyenne deux séances par semaine chez le cardinal qui la préside, et les ouvriers de la typographie réservée du Quirinal, à qui le secret est imposé sous les peines spirituelles et temporelles les plus sévères, imprimant une sorte de programme de questions à traiter qui sera soumis aux évêques lorsqu'ils seront réunis et fera en quelques sortes le canevas des discussions du Concile.

Le Pape a en l'avenir une foi telle qu'il compte non-seulement ouvrir, mais clore ce concile. Il insiste volontiers, en causant avec ses familiers, sur le caractère extraordinaire de son pontificat, pendant lequel Rome aura vu la proclamation d'une constitution, une révolution, la république, un siège, la définition d'un dogme, la célébration du centenaire de Saint-Pierre, la bataille de Mentana et un concile œcuménique.

Pie IX semble devoir passer l'été à Rome. Il n'y a d'agitation politique ni à l'intérieur de l'Etat pontifical ni sur la lisière du territoire italien. Les journaux de Rome qui disent le contraire s'inspirent de rapports d'espions ou de visions de cerveaux exaltés.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

PATRIE.

On lit dans la Patrie, sous la signature de M. Lannau-Rolland :

« Nos informations particulières d'Espagne, nous permettent d'affirmer que la population du royaume est restée absolument étrangère au mouvement politique, tenté par quelques généraux et anciens ministres.

« A Barcelone, où les insurrections trouvaient autrefois leur premier appui, l'indifférence a été complète.

« A Madrid, les habitants sont lassés d'agitations révolutionnaires et du préjudice qu'elles leur causent. Ils se soucient fort peu de se soulever pour faire le succès de telles ou telles ambitions personnelles.

« Le maréchal Espartero, sollicité d'entrer dans la conspiration, avait refusé depuis plus d'un mois de s'y associer.

« En Andalousie, où l'on avait établi le foyer de ce complot militaire et politique, aucun mouvement n'a eu lieu. Les mesures promptes et fermes du gouvernement ont prévenu toute manifestation. »

MONDE.

Les journaux continuent d'émettre des considérations économiques sur l'emprunt égyptien :

« L'expérience a prouvé lisons-nous dans le Monde, sous la signature de M. A. Gautier, que quand le gouvernement égyptien emprunte, même à un taux élevé, pour se créer des ressources qu'il affecte à de grands travaux publics : routes, canaux, barrages, irrigations, il trouve dans les résultats obtenus des avantages qui compensent largement l'intérêt, même élevé, qu'il a pu payer à ses créanciers d'Eu-

le père Biscuit avec plus de familiarité. — Mes héritiers, pensait-il, sont des maladroits; ils sont capables de me faire songer à les déshériter.

Malgré la jalousie des uns, la contrariété des autres, le père Biscuit était si inoffensif, il faisait si peu de bruit dans le village, qu'il n'y comptait pas un seul ennemi. Il y avait même des gens qui l'aimaient sincèrement. Il ne pouvait pas sortir de sa maison sans être aussitôt entouré par des enfants. Le vieillard aimait les têtes blondes, les joues fraîches et vermeilles; cela lui rappelait sa jeunesse. Il embrassait celui-ci, donnait une petite tape à celui-là, riait ou jouait avec tous, et s'amusa beaucoup de toutes leurs espiègleries. Les grandes branches de sa veste étaient toujours pleines de biscuits qu'il distribuait à sa petite famille; — c'est ainsi qu'il appelait les enfants du village. — Quand il ne restait plus que les miettes, il s'en allait, le long d'une haie, les jeter aux petits oiseaux.

Voilà pourquoi on l'avait surnommé le père Biscuit. Les enfants ne l'appelaient jamais autrement; ils ignoraient même son véritable nom.

II.

On était à la fin d'avril. M. Durandau donnait un repas à toute sa famille à l'occasion de sa fête. Saint Georges était son patron.

Petits-neveux, petites-nièces, cousins et cousines, lui souhaitaient une longue vie et toutes sortes de joie.

Chacun avait apporté son bouquet; une table, au milieu du salon, était chargée de fleurs; c'était un mélange de couleurs fort bizarre. Il y avait un bouquet de primevères cueilli dans le bois voisin, un autre composé de jacinthes mêlées à des narcisses; un neveu avait offert une branche d'aubépine unie

rope. C'est là le système que le vice-roi Ismaïl, depuis qu'il a succédé, en 1863, à son oncle Said-Pacha, a toujours suivi comme ses prédécesseurs, il aurait pu se contenter de ses immenses revenus; mais dominé par de plus hautes aspirations, il a compris que, ce pays, que l'établissement du Canal de Suez s'ouvrirait un jour, — et ce jour est prochain, — à toutes les marines du monde, devait être par sa richesse à la hauteur d'un semblable rôle. »

UNION.

L'Union fait observer, que l'annonce de l'Emprunt égyptien faite par les journaux, est tellement détaillée et fait sous ce rapport un si frappant contraste avec les annonces de même nature, qu'elle pourrait se passer de tout commentaire :

« Il est toutefois, ajoute M. E. Vannier, une garantie dont il importe de constater la valeur; c'est l'interdiction que s'impose le gouvernement égyptien de recourir, ou aucun prétexte, à un nouvel emprunt pendant un délai de cinq années. Faite dans ces conditions, l'opération ne peut manquer de réussir. La souscription n'est pas encore ouverte et les capitaux paraissent bien disposés à l'accueillir. »

CONSTITUTIONNEL.

On lit dans la Constitutionnel, sous la signature de M. Francis Aubert :

« Il est à remarquer que presque tous les personnages qui viennent d'être frappés en Espagne, appartiennent à la plus haute chambre du royaume. S'ils avaient quelque plainte sérieuse à élever contre le ministère, s'ils voulaient blâmer ou changer la marche du gouvernement, ne pouvaient-ils épuiser les moyens constitutionnels, user de leur droit de sénateur et censurer le cabinet, ou au besoin proposer de le mettre en accusation? C'eût été le moyen de provoquer une discussion utile et de fournir à l'opinion publique l'occasion de se prononcer. Au contraire les membres incriminés se sont volontairement abstenus d'assister, conformément à la loi, aux délibérations du Sénat, et cette conduite a été l'un des faits qui ont éveillé les soupçons du gouvernement. »

—Le même journal signale, dans les termes suivants une défectuosité qui paraît se produire dans l'application de la nouvelle loi sur la presse :

Aux termes de l'article 13 de la nouvelle loi sur la presse, le journal frappé par une décision judiciaire peut en suspendre l'exécution provisoire en interjetant appel dans les vingt-quatre heures.

La cour devra statuer dans les trois jours.

Or, à la première application que l'on a voulu faire de l'article 13 on a rencontré des difficultés de telle nature que l'on a dû s'écarter de la plus importante de ses prescriptions.

Voici les faits tels que les rapporte le Journal des Débats :

En vertu de l'article 13, MM. Mazure et Vrignault, rédacteurs en chef du Progrès du Nord et de l'Ordre d'Arras, se sont rendus au greffe aussitôt après le jugement qui les condamnait chacun à 500 fr. d'amende et à deux mois de prison, et formèrent appel.

A peine sortis de l'audience et du greffe, ils reçurent une dépêche de leur représentant à Douai, les engageant à se présenter le lendemain mardi, à onze heures, avec leur avocat, à l'audience de la cour. Mais quand ils se présentèrent, le parquet et les magistrats n'avaient

à une branche d'ébénier; un second avait apporté une brassée de seringa; un troisième, quelques rameaux fleuris pris à un cerisier. Une petite-nièce avait présenté un bouquet de violettes, et une autre des renoncules des prés. Je ne parle ici que des plus jolis bouquets; cela doit donner une idée de la richesse et du choix des autres. Il est vrai qu'à la campagne, où les fleurs ne poussent que si le vent les sème, elles sont assez rares au mois d'avril.

Cela n'empêcha point M. Durandau de rire de tout son cœur en voyant le superbe assemblage de bouquets qu'il devait à la tendresse de ses héritiers.

Il eut pourtant un moment de véritable satisfaction, quand la plus jeune de ses nièces lui présenta, d'une main, une simple pensée, et de l'autre, des pantoufles admirablement travaillées.

— Je suis bien heureux de ton présent, ma mignonne, dit-il à l'enfant; je ne te connaissais pas ce joli talent.

— C'est pour vous que j'ai voulu apprendre à faire de la tapisserie, mon parrain, répondit-elle naïvement.

— Vraiment ! fit M. Durandau.

Et il embrassa la jeune fille.

— Je suis sûr que celle-ci a du cœur, pensait-il. Cela me fait du bien.

Derrière lui, les autres parents grimâçaient en essayant de sourire.

Le père Biscuit observait.

Le repas fut assez gai. Les héritiers échangeaient bien quelques paroles aigres-douces; mais, d'un mot, le grand-père savait leur imposer silence. La crainte de lui déplaire fit qu'on mordit ses lèvres plus d'une fois et qu'on s'efforça de paraître aimable. On but souvent à la santé du vieillard.

— Puissions-nous être encore tous réunis ici dans vingt ans ! disaient les héritiers.

— Voilà des paroles bien menteuses, pensait M. Durandau.

reçu ni le jugement, ni les dossiers, ni la signification d'appel. Les appelants prirent aussitôt par l'organe de leur avocat, M. Gambetta, des conclusions « pour qu'il plaise à la cour se déclarer saisie et vider le fond. » La cour, statuant en fait qu'elle n'avait aucun élément d'instruction, qu'il ne lui était pas justifié de l'existence d'une condamnation ni d'un acte d'appel, a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à statuer pour le moment, et a renvoyé la cause à une audience ultérieure, qui a été fixée d'un commun accord à huitaine.

Et cependant l'article 13 est formel. Il oblige à la fois l'appelant et son juge : le premier doit former appel dans les vingt-quatre heures, le second « doit statuer dans les trois jours. »

La cour de Douai, s'est déclarée impuissante à satisfaire à cette prévision de la loi. Elle n'était pas prête. Les dossiers ne lui avaient pas été transmis. Le ministère public ne possédait pas les éléments de la cause. En un mot, ce délai de trois jours qui lui était imposé lui a paru insuffisant.

En attendant, si MM. Mazure et Vrignault ne s'étaient pas présentés à l'audience, ils eussent été condamnés par défaut.

Faut-il donc qu'un simple journaliste, privé de toutes les ressources dont dispose la magistrature se montre plus actif que le parquet ?

Et ne peut-on pas dire aussi que l'article 12 crée une inégalité de situation entre la presse parisienne et la presse de province ?

Par nous, l'appel dans les vingt-quatre heures, l'arrêt dans les trois jours n'a rien de fort embarrassant, car le tribunal et la cour impériale siègent côte à côte, dans un seul Palais-de-Justice. Mais il n'en est pas de même les départements.

Souvent l'appelant se voit condamné à de véritables voyages pour aller chercher l'infirmité ou la confirmation du jugement qui l'a frappé. Les déplacements ne sont pas toujours commodes. S'il est gérant d'un journal, il lui faut pourvoir à l'intérim, confier à un autre la direction de ses affaires, puis instruire un avocat, (car il arrive que celui qui a plaidé devant le tribunal ne peut s'absenter, abandonner les causes engagées), constituer un avoué, etc., et pour tout cela, la loi lui accorde un délai de trois jours au maximum.

Est-ce raisonnable? est-ce toujours praticable ?

Nous savons bien que la loi est aujourd'hui votée et promulguée, mais nous n'en tenons pas moins à nous associer à ceux de nos confrères qui regrettent ce qu'elle peut avoir de trop rigoureux.

ROBERT MITCHELL.

FRANCE.

Sous ce titre « la commission du colportage » M. J. Cohen s'exprime ainsi, dans la France :

« Il ne faut pas perdre de vue que les événements eux-mêmes, le progrès des institutions, le développement général des libertés politiques, ont naturellement circonscrit la sphère d'action et modifié les limites de l'organisation de cette commission. Jusqu'à un certain point, elle était un élément harmonique dans le système politique de 1852, lorsque le régime préventif était la base même des rapports de l'Etat avec les manifestations de l'opinion. L'autorisation préalable pour le journal s'accordait avec l'autorisation préalable pour la circulation du livre. Aujourd'hui, le pouvoir discrétionnaire de l'administration a cessé en

On lui trouvait toujours bonne figure. On lui faisait remarquer qu'il mangeait avec appétit et qu'il vidait son verre de vin de Bourgogne aussi bien que le plus robuste vigneron. Au lieu de vieillir, il rajeunissait. Sa santé n'avait jamais été meilleure. Un neveu affirma que son oncle passerait la centaine.

Le vieillard laissait dire. Il écoutait en souriant ces compliments et ne répondait rien.

Sur la fin du dîner, on appela M. Durandau pour recevoir un de ses fermiers qui venait régler un compte.

Les héritiers ne se gênèrent plus pour parler; ils sortirent de la réserve que la présence du vieillard leur imposait.

On avait bu un peu plus que d'ordinaire afin de faire honneur à la cave de M. Durandau; les têtes étaient échauffées et sur les lèvres venaient certains mots qu'on se serait bien gardé de laisser échapper dans un autre moment.

Les parents étaient jaloux et se défiaient les uns des autres; une approbation de M. Durandau suffisait pour attirer, sur celui qui en était l'objet, la haine de la famille entière. Il y avait entre eux beaucoup de vieilles rancunes endormies; l'occasion était admirable pour les réveiller. On commença par lancer, à tort et à travers, de ces coups d'épingles qui font toujours une plaie.

Il y eut des allusions blessantes, d'abord avec des sous-entendus qui irritent; puis on en vint à se dire très-ériment les plus dures vérités.

Les femmes qui, au commencement, avaient cherché à apaiser les querelles et à remettre le calme dans les esprits, oublièrent que leurs premières vertus sont la bonté et la douceur, et se mirent de la partie.

— Oh ! on sait bien ce que vous valez, s'écria l'une; c'est en disant du mal de nous à notre oncle, que vous obtenez de lui tout ce que vous voulez.

— On connaît tes affaires, ma belle, répondit

ce qui concerne la presse; il va bientôt cesser en ce qui concerne la librairie; il est indispensable, en ce qui concerne le colportage, qu'il soit rigoureusement restreint à la surveillance de la morale publique. — La conscience proclame qu'on ne peut laisser offrir en pâture aux appétits malsains, les mauvais livres qui sont la débauche de l'esprit humain. Voilà le principe supérieur que tous les gens de bien doivent admettre; le reste n'est qu'une question de conduite et de tact. »

JOURNAL DES DÉBATS.

On lit dans le bulletin du Journal des Débats, sous la signature de M. P. David :

« Autant nous regrettons des poursuites dirigées contre des écrivains honorables et respectés de tous, autant nous applaudirions au châtiement qui frapperait les auteurs des écrits ignoblement corrupteurs. Le devoir du gouvernement à l'égard de ses honteuses publications n'est pas d'en gêner la circulation, mais d'en obtenir légalement la suppression en déférant aux tribunaux les misérables qui les composent ou qui les impriment. Si elles paraissent sans noms d'auteur, d'éditeur ou d'imprimeur, les libraires n'ont pas plus que les colporteurs le droit de les vendre; si elles ont été publiées en France d'une façon régulière, comment les magistrats chargés d'examiner les exemplaires déposés au moment de la publication n'en ont-ils pas aussitôt ordonné la saisie. »

MONDE.

M. Coquille, s'exprime ainsi dans le Monde : « M. Ollivier, plus royaliste que le roi, se plaignait naguère de ce que les princes n'étaient pas appelés au Concile. C'est une question à examiner avec les lumières du présent et non avec les lumières du passé. Pie IX pouvait-il convoquer Victor-Emmanuel et l'Empereur d'Autriche? M. Ollivier est-il sûr que l'invitation eût été bien reçue? « Notre gouvernement a le droit de suivre les errements des Valois. » C'est M. Ollivier qui parle ! Est-ce un droit moderne, cela? Avocat, que faites-vous des principes de 89 ? »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

UNE CAUSERIE A FONTAINEBLEAU

Paris, 15 juillet.

« On parlait ces jours derniers, à Fontainebleau, de la fin tragique du prince Michel de Serbie et des manifestes de Félix Pyat qui provoquent à l'assassinat de l'Empereur. On exprimait la crainte que de si détestables exemples et tant d'odieuses excitations n'amenassent quelque nouvelle tentative contre le chef de l'Etat. L'Empereur manifesta une opinion contraire; et, comme tous les regards, tournés vers lui, semblaient lui demander le secret de sa confiance, il prit la parole en ces termes, que nous avons pu recueillir et que nous tâchons de reproduire avec le plus d'exactitude possible :

« Dans la position que j'occupe, la vie n'a qu'un attrait; c'est d'être utile à la prospérité et à la grandeur de la France. Tant que je vivrai, je ne poursuivrai pas d'autre but, et la Providence qui m'a jusqu'ici visiblement soutenu, ne m'abandonnera pas. D'ailleurs mon sort est entre ses mains. C'est elle qui

une autre femme; on sait que sans notre oncle, qui donne tout aux uns et rien aux autres, tu n'aurais pas une croûte à te mettre sous la dent.

— Dans tous les cas, si notre oncle nous donne quelque chose, ce n'est pas pour mettre sur mon dos une robe de 60 francs, quand mes enfants n'ont pas de chemises.

— Tu dis ?..

— J'ajoute que tu aimes les longs repas, les mets délicats, et qu'à toi seule, tu manges dans une journée ce qui suffirait à d'autres pour une semaine.

— Prends garde ! Si tu ne te tais pas...

— Je n'ai pas peur, va, ma chérie, et je t'en donnerai des preuves quand tu voudras.

Peu à peu, les voix s'élevaient au plus haut diapason.

Les femmes, qui s'excitaient en entendant leurs maris, criaient plus fort que les hommes.

Un neveu disait à un autre :

— Notre oncle te donne sans cesse de l'argent; tu dis que c'est pour faire fortune, on ne le voit guère. Tu manges cet argent on ne sait ni où ni comment.

— Et toi, répondait celui-ci, tu fais continuellement des dettes de jeu, et c'est l'oncle qui paye. C'est encore l'oncle qui fait biffer, sur les livres des cabarets, les notes énormes de ton frère.

— Si j'ai des comptes au cabaret, cela ne te regarde pas, entends-tu répliqua le troisième neveu.

— Soit; mais tu ne saurais les payer sans la bourse de notre oncle, car tu es complètement ruiné.

— Si je suis ruiné, tu y as bien contribué pour ta part !

— Moi ?

— Oui, toi, espèce de maquignon; tu m'as vendu un cheval l'année dernière, un cheval malade qui est mort quatre jours après.

— Est-ce ma faute ?

(La suite au prochain numéro.)

décidera qui de ma vie ou de ma mort peut le mieux servir les intérêts du pays.

En présence de tant de partis, animés d'ambitions rivales et de passions subversives, il n'y a de salut pour la France que si elle reste intimement liée à sa dynastie, qui seule est un symbole d'ordre et de progrès. Or, il pourrait se faire qu'une mort violente, si je venais à en être frappé, contribuât encore plus à la consolidation de ma dynastie que la prolongation de mes jours. Voyez, en effet, ce qui arrive : l'homme qui inspire ou qui commet un assassinat politique, qui se fait à la fois jugé et bourreau, produit toujours un effet contraire à celui qu'il veut atteindre ; c'est le châtiement de son crime, il est inévitable.

Ce qui vient de se passer en Serbie en est la preuve évidente. Les conspirateurs espéraient, en tuant le prince Michel, faire arriver une autre dynastie ; ils ont raffermi pour longtemps la famille des Obrenowitch. Chez nous, si un des nombreux attentats dirigés contre le roi Louis-Philippe eût réussi, il y a tout à parier que la maison d'Orléans régnerait encore sur la France.

Demain, aujourd'hui, si je tombais sous le coup d'assassins, le peuple d'une seule voix, acclamerait mon fils ; et même si toute la famille impériale, disparaissait, il irait, comme en Serbie, chercher quelque petit-neveu héritier de mon nom, un Milano quelconque, pour relever le drapeau de l'Empire, venger le meurtre et sanctionner une fois de plus cette vérité que le parti qui trempe ses mains dans le sang ne profite jamais de son crime.

Aussi puis-je envisager l'avenir sans crainte. Que je vive ou que je meure, ma vie ou ma mort sera également utile à la France, car la mission, qui m'a été imposée s'accomplira, soit par moi, soit par les miens.

Ces paroles ont été dites au milieu d'un cercle assez nombreux : quelques-uns des assistants nous les ont répétées. Nous avons pensé qu'elles ne seraient pas sans intérêt pour nos lecteurs, auxquels nous pouvons en garantir la complète authenticité.

On annonce la mort de M. le baron Daricau, intendant-général, conseiller d'Etat et secrétaire-général du ministère de la guerre.

On signale un échange fréquent de dépêches entre les cabinets de Berlin et de Londres. C'est probablement la confiscation des biens du roi Georges de Hanovre qui fait l'objet de ces pourparlers assidus.

Il est toujours questions à Florence de l'abdication éventuelle de Victor Emmanuel. Cet acte important ne s'effectuerait toutefois que l'hiver prochain.

L'Empereur vient, dit-on, d'accorder un bureau de tabac à M^{me} Mochain, femme de l'ouvrier tué au polygone de Vincennes.

Le bruit circule que le gouvernement français aurait proposé ou proposerait aux puissances catholiques d'établir une garde mixte à Rome pendant la durée du concile œcuménique.

On mande de Londres que la reine d'Angleterre doit partir le 4 août pour l'Allemagne.

Le bruit du prochain rappel de M. de Sartiges circule de nouveau à Rome.

On assure que la régence de Serbie est dans l'intention de créer un conseil d'Etat à l'imitation du nôtre. Dans ce but, la régence aurait demandé au gouvernement français l'envoi d'un certain nombre d'auditeurs pour faciliter en Serbie l'institution de ce conseil.

Une dépêche de New-York, 4 juillet, annonce que l'amnistie accordée par M. Johnson aux insurgés du Sud, leur rend les propriétés dont ils avaient été dépossédés. — Le président Johnson se venge à sa manière, généreusement.

Le château de Saint-Ouen qui appartient au prince de Craon dont la famille est depuis quelques jours si cruellement éprouvée est une demeure historique. C'est dans ce château que Louis XVIII signa la Charte.

On nous annonce de Naples que l'on continue à faire des enrôlements clandestins dans cette ville. Par qui son faits ces enrôlements ? On ne le sait. Dans quel but ? On l'ignore. Le fait est pourtant sérieux et mérite d'être éclairci.

On mande de Constantinople que le sultan doit prochainement inaugurer, en personne, le nouveau lycée établi dans cette ville sur le modèle français.

Un grand meeting de toutes les associations catholiques d'Allemagne aura lieu, du 31 août au 3 septembre, dans la ville de Bamberg en Bavière.

On mande de Vienne qu'en vue d'épargner dans le budget militaires, les sept grands commandements de l'armée ont été réduits à trois.

Sous ce titre : *Conseils à une mère sur la manière d'élever ses enfants*, il vient de paraître à la librairie Victor Masson et Fils place de l'Ecole-de-Médecine, à Paris, un joli petit volume, dû à la plume d'un célèbre praticien anglais, M. le docteur Pye Henry Chavasse, et que nous voudrions voir entre les mains de toutes les personnes appelées à donner les premiers soins aux tout petits enfants. M. John Montagu-Didsbury a eu l'heureuse idée de traduire en français ce livre qui est en Angleterre à sa neuvième édition. Nous avons la conviction que si ce recueil de renseignements vrais et de sages conseils obtenait en France la même vogue que chez nos voisins, on verrait décroître dans une proportion sensible l'effrayante mortalité qui frappe tant d'innocentes victimes des erreurs et des préjugés.

Le prix du livre est de 1 fr. 50 cent., qu'il suffit d'adresser aux éditeurs pour le recevoir tout de suite franco par la poste.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Vinicole

Correspondances des Départements.

Aniane (Hérault), 13 juillet. — La vigne se présenterait assez bien, mais la grêle a fait beaucoup de mal ; la récolte sera par conséquent mauvaise.

Les travaux de la vigne sont à peu près terminés.

La qualité de la dernière récolte est bonne, mais elle est rare.

Bonnemie-Saint-Pierre (île d'Oléron), 13 juillet. — Nous avons ici des chaleurs tropicales, qui, pourtant, soir et matin, se trouvent tempérées par une brise assez forte.

Les vignes sont belles, autant que l'on pouvait l'espérer après les gelées partielles, les vignes rouges surtout se distinguent, dans les terrains bien conditionnés, par un bois beau et vigoureux, et encore par des raisins déjà gros et assez bien garnis.

La précocité des vendanges aujourd'hui n'est pas douteuse ; il suffira d'une pluie pour faire changer le verjus de couleur ; pour les achats, je crois qu'il s'en fait peu.

Chateaufort-Calceinier (Vaucluse), 13 juillet. — La vigne est assez belle surtout depuis la pluie que nous avons eue il y a trois semaines.

Les travaux sont à peu près terminés.

Les vins se maintiennent toujours dans le même prix. Il ne se fait pas d'affaires.

Fréjus (Var), 13 juillet. — Les vignes respectées par l'oïdium, sont superbes ; elles plient sous le poids des grappes dont la maturité sera précocée à cause du soleil qui les dore et les gonfle.

Lyon (Rhône), 13 juillet. — Les vendanges promettent d'être productives et d'une grappe précocité ; à voir l'état actuel des vignes, l'on peut augurer qu'il y aura des raisins rouges fin juillet ; les grappes sont déjà toutes tournées, alors que parfois, à pareille époque, la fleur n'est pas entièrement passée. Les vieux cultivateurs disent que cette année ressemblera à l'année 1822, où l'on vendangea tout à fait au début de septembre, et même, en certains territoires, pendant la dernière semaine d'août.

Macon (Saône-et-Loire), 14 juillet. — Les nouvelles du vignoble sont toujours des plus satisfaisantes ; le raisin prospère, le grain prend un énorme développement. On remarque partout les indices d'une rare précocité, et dans six semaines, à moins de contre-temps fâcheux, on parlera de vendanges. Tout annonce que la qualité sera excellente et la quantité supérieure à la moyenne.

Nancy (Meurthe), 12 juillet. — Les vins, pour les qualités supérieures 1865, ont un peu faibli ; il y a trois ou quatre mois environ, à Bayon, on ne trouvait plus d'offres pour les vins de 1865 ; les vigneron disaient : nous n'avons plus rien ; aujourd'hui leur langage change en présence d'une récolte qui promet beaucoup de qualité ; ils offrent à 21, 23 et 24 fr. la charge de 44 litres et, à ce prix même, ils trouvent peu d'acheteurs.

Nîmes (Gard), le 13 juillet. — La vigne est belle. Pas d'oïdium. On espère une belle récolte.

Sancerre (Cher), 14 juillet. — La vigne est dans un état satisfaisant, les pampres sont bien verts ; le raisin est bien développé, un peu de pluie et la maturité se fera dans de bonnes conditions. On espère une récolte de 30 pièces de 3 hect. à l'hectare, et si rien ne vient contrarier nos espérances, nous serons en vendange au 1^{er} septembre.

Il y a au pays les deux tiers de la dernière récolte ; quant à ceux de 1866, les voilà totalement épuisés, et les 1865, il n'en reste que quelques pièces que les détenteurs tiennent à des prix trop élevés, aussi sont-ils sans demande.

La futaille neuve vaut 11 fr., et la vieille, suivant qualité, de 7 à 9 fr.

Hier, j'ai vu quelques raisins qui commencent à mûrir, ce qui nous fait espérer une vendange précocée ; en 1865, le premier raisin que j'ai vu changé comme aujourd'hui, c'était au 22 juillet, et nous avons encore huit jours d'avance.

(Extrait du *Moniteur Vinicole*).

SITUATION DES RÉCOLTES

On lit dans la *Gazette des Campagnes* :

« Les jours de pluie et de soleil se sont succédé depuis quelques jours, dans des proportions très-favorables et à la moisson et à la reprise des plantes qui souffraient de la sécheresse. Cependant, pour ce qui concerne les céréales, nous n'avons lieu que de maintenir les évaluations énoncées la semaine dernière ; il est certain que beaucoup de grain a été ou anéanti ou atrophié par l'échafaudage surtout dans les céréales de printemps, et que l'on ne peut guère évaluer la récolte, par ce fait, qu'à une moyenne ordinaire. »

« Le principal bienfait des pluies qui viennent de tomber sera doux pour les plantes racines, surtout pour les betteraves, qui sont maintenant en bonne voie, dans le Nord, notamment ; pour les secondes et troisièmes coupes fourragères, qui en avaient grand besoin, à la suite de premières coupes presque nulles ; enfin pour toutes les plantes alimentaires et industrielles qui couvrent encore la moitié du sol cultivé. »

« Letemps actuel est donc éminemment utile aux récoltes qui suivront la moisson ; et les campagnes en avaient un impérieux besoin ; car l'effet désastreux d'une disette fourragère se fait déjà sentir sur les marchés où les bestiaux maigres se vendent à des prix très onéreux pour les éleveurs. »

« Les disettes de fourrages font peu d'effet dans les journaux comparativement aux disettes de blé. Mais pour le public agricole, c'est tout différent. Lui seul sait comprendre comment de la récolte de blé d'une année dépend la récolte fourragère de l'année précédente. »

Pour extrait : A. Layton.

CALENDRIER DU LOT.

DA	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
19	Diman.	s V. -de-Paul.	
20	Lundi.	s Jérôme E.	Mauroux, Salviac, Duravel.
21	Mardi.	s Yér. de J.	
22	Mercredi.	s ^e Marie Mag.	St-Céré, Gourdon, Fons.

P. L. le 4, à 8 h. 49 du soir.
 D. Q. le 13, à 0 h. 50 du matin.
 N. L. le 19, à 10 h. 6 du soir.
 P. Q. le 26, à 2 h. 1 du matin.

Chronique locale.

MERCURIALES

Moyennes du mois de Juin.

Froment, l'hectolitre	28 83
Mais, id.	16 "
Légumes secs, id.	20 "
Pommes de terre, id.	7 "
Avoine, id.	13 "
Vin, la pièce de 220 litres, sans bois	60 "
Foin naturel, 100 kil.	9 "
id. artificiel, id.	7 "
Volaille, le kilogramme	1 50
Viande de bœuf, les 100 kil. poids vil.	75 "
Viande de veau, id.	75 "
id. de mouton, id.	70 "
id. de porc, id.	115 "
Bois, le stère	12 "
Charbon de bois, les 100 kilog.	11 "

Par arrêté préfectoral du 14 juillet 1868, M. Arnaudet (Jean-Pierre), conseiller municipal, a été nommé adjoint au Maire de la commune de Douelle, en remplacement de M. Lasbouygues, démissionnaire.

M. le Préfet du Lot a accordé une gratification au sieur Chapou (Pierre), de Gintrac, pour avoir sauvé, dans la journée du 28 juin, dernier, le sieur Espitalié, Instituteur-adjoint, qui était en danger de se noyer dans la 'Dordogne.

Les notables Commerçants de l'arrondissement de Cahors se réuniront le Dimanche, 26 juillet 1868, à 2 heures du soir, dans la salle du Tribunal de Commerce pour procéder au renouvellement du Président, d'un Juge et d'un

Juge suppléant.

Membres à renouveler :

MM. Chambert, président, rééligible ;
 Rélihié, juge, non rééligible ;
 Agar, juge suppléant, rééligible.

Par arrêté de M. le Directeur général des Contributions directes, en date du 14 juillet, M. Amadiou, contrôleur de 1^{re} classe à Cahors, vient d'être élevé au grade de contrôleur hors classe.

Par décision rectorale du 10 juillet, l'ouverture des examens pour le diplôme de fin d'études institué par l'article 4 de la loi du 21 juin 1865, a été fixée au jeudi 6 août prochain.

L'inscription des candidats sera reçue par le secrétaire de l'Inspection académique qui remplit en même temps les fonctions de secrétaire agent-comptable, et qui, en cette qualité, aura à percevoir les droits fixés par les règlements.

Les examens se feront au chef-lieu du département dans une des salles du Lycée impérial.

L'examen des candidats aux bourses fondées par le département, du Lot à l'école normale 1^{re} de Montaulan, aura lieu le 12 août prochain à neuf heures du matin, dans une des salles du Lycée Impérial de Cahors.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire les trois discours qui ont été prononcés à Caussade, sur la tombe de M. Paulin Limayrac.

Allocution du Préfet de Tarn-et-Garonne.

« Messieurs,

« Il y a un mois à peine, les habitants de Caussade venaient féliciter le compatriote, si cher à tous, qui revenait au milieu d'eux. »

« Moi-même, j'avais le plaisir d'être le premier, parmi ses collègues, à lui faire l'accueil empressé et sympathique que sa nomination avait rencontré dans l'Administration. »

« Il se rendait à Cahors, plein de projets et d'espérances, heureux de pouvoir réaliser pour le bien public ce que vingt années d'une carrière brillamment parcourue dans la presse lui avaient acquis d'expérience. »

« Il avait pour l'Empereur ce dévouement fervent qui est la meilleure inspiration, et de suite il avait compris la véritable administration. Il comptait visiter toutes les parties de son département, en étudier les besoins, voir et connaître par lui-même les populations, se dévouer à elles tout entier, voulant ainsi servir l'Empereur de la manière qui lui plaît le plus, par le bien fait en son nom. »

« A côté de la grande joie du bien public, poursuivi et réalisé, qu'il voulait goûter, il en espérait une autre : le pays natal, dont il avait été si longtemps éloigné, se trouvait désormais tout près, et un doux rêve pour lui était d'y revenir souvent, de retrouver la maison paternelle, de revoir les amis de son enfance. »

« Joies patriotiques et profondes que donne l'accomplissement du devoir, satisfactions du cœur, si légitimes au milieu des luttes de la vie, qu'êtes-vous devenues ? »

« Hélas ! il revient parmi nous celui que nous avons vu il y a si peu de jours ; ses amis sont ici en foule, mais ce n'est pas le rendez-vous qu'ils attendaient. »

« Dieu a de mystérieuses volontés. Il tranche ainsi parfois les vies les meilleures, dans leur force, alors qu'elles étaient encore pleines d'avenir et de promesses. Celle qu'il a ravie tout d'un coup à une famille tendrement unie et si riche de vertus et de talents, celle qu'il vient d'enlever au service de l'Etat, était, nous pouvons le dire, nous qui l'avons bien connue, vraiment noble, élevée et généreuse. »

« Pleurez, messieurs, pleurez le compatriote, l'ami que vous avez perdu. »

« Pour nous, hommes publics, nous nous inclinons avec respect devant ces morts prématurées, trouvées dans l'accomplissement du devoir et qui portent avec elles leur enseignement. »

Ces paroles ont produit une profonde émotion sur l'assistance.

Allocution de M. le maire de Caussade.

« Paulin, tu n'es plus ! Tu étais notre gloire ; le ciel a terminé ta brillante carrière. Au nom de tous mes administrés, je viens te témoigner tous les regrets et la douleur que nous fait éprouver cette cruelle séparation qui durera jusqu'au moment où nous nous réunirons dans le sein de Dieu ! »

Après ces paroles, entrecoupées par les larmes, et qui ont vivement émue l'assistance, M. Prax-Paris s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

« La douleur muette qui vous oppresse et votre recueillement disent assez que vous assistez à une triste cérémonie et suivez une dépouille chère. Qu'il soit permis à un ami de la disputer un instant au tombeau, et de vous parler de celui dont elle n'est plus que le reste inanimé. »

« Jeune encore, Paulin Limayrac, obéissant à sa vocation littéraire, vous quitta pour se rendre à Paris. La littérature sous toutes ses formes, et la critique surtout se partageaient ses premières années. Rien ne manqua à ses débuts, ni le succès, ni l'obstacle ; il eut la renommée, il eut aussi l'amertume de la difficulté et du silence. Ces extrêmes trempèrent son talent et donnèrent à son intelligence cette virilité que l'esprit emprunte à la volonté et au caractère. »

« Je ne le suivrai pas au milieu des événements multiples et changeants où il fut jeté, et cependant, dans les situations diverses qu'il traversa, il nous serait facile de le retrouver toujours fidèle à lui-même et de dégager en lui une personnalité pleine d'unité par une passion et une espérance : l'amour de son pays, la foi dans son avenir et sa grandeur. »

« C'est au Constitutionnel qu'il lui était réservé de montrer les rares aptitudes que le commerce des lettres avait développées. Là devait se révéler le publi-

ciste dont le journalisme ressent si vivement la perte. D'élégance de polémique, finesse d'aperçus, courtoisie qu'aucune attaque ne faisait se démentir, oubli absolu de lui-même, il montra cet ensemble de qualités qui rend propre à la politique pratique et qui faisait de lui l'organe précieux du gouvernement. La politique pratique, si elle touche aux hommes, est toujours la transaction d'intérêts ou de droits contraires; si elle touche aux principes, elle est la conciliation du voulu et du possible. Il en avait la formule exquise; un sens très-fin inspirait chez lui merveilleusement un style plein de mesure qui ménageait les hommes et ne compromettait jamais les choses. Interprète volontaire d'une haute pensée qui voulait être devinée, sa pénétration atteignait presque toujours sans la dépasser. Il avait des situations le sentiment exact; les événements du jour se reflétaient en lui comme en un miroir fidèle, qui réfléchissait leur résultante, synthèse ordinaire vraie de l'opinion.

« Sentant ses forces faiblir — trop tard, hélas! — il voulut s'arracher au théâtre de lutte qui usait sa vie. Cette résolution ne fut pas pour lui sans déchirement; elle fut adoucie par l'aliment qu'on devait laisser à son patriotisme, à son activité.

« L'Empereur lui remit l'administration d'un département et, par une de ces délicatesses de pouvoir qui lui sont familières, comprenant son désir, c'est près de son pays natal que le plaça sa confiance. Le Lot subissait déjà l'attraction du Préfet. Il pressentait combien serait féconde son administration; sous le magistrat éminent, déjà l'on aimait l'homme. Et comment ne pas l'aimer!

« Son amitié sûre imposait la réciprocité. Avec quel naturel il rendait service! Obligant sans effort, il inspirait la reconnaissance d'autant plus sûrement qu'il semblait moins la rechercher. Persuasif, entraînant au besoin, il rendait la résistance difficile. Conciliant et juste, partout, autour de lui se faisait l'harmonie et la concorde. Franc sans raideur, sa loyauté lui tenait lieu de toute habileté pour le maniement des hommes.

« C'est dans l'intimité qu'il se répandait sans réserve. Quelle verve étincelante, dans la conversation! quel charme infatigable! La source où il puisait était ici plus profonde: au journal il donnait son esprit et sa raison; à la causerie, il donnait de plus tout son cœur.

« Il meurt de ses qualités. Impressionnable, l'âme ouverte à toutes les émotions, il ne s'était pas fait cette impassibilité intérieure qui permet à d'autres le repos dans l'orage. Ayant peu de goût pour les représailles, il supportait l'attaque avec une sérénité qui, sous l'apparence du calme, n'était qu'une forme de sa bonté. Mais il la sentait d'autant plus vivement qu'il ne réagissait que sur lui-même. Peut-on s'étonner que ce cœur se soit brisé? Les émotions devaient faire éclater un foyer trop sensible pour résister à leur action.

« Tel était celui que nous avons perdu. Il est tombé à la peine, tombé la plume à la main et ici vient se placer l'ombre douloureuse d'un frère, de ce courageux officier dont la mort brisa naguère la vaillante épée. Tous deux sont morts au champ de bataille: l'honneur aux Limayrac! ils paient noblement la dette à leur patrie.

« Dans un dernier élan d'amour pour sa terre natale, Limayrac a voulu que sa tombe soit près de son berceau. Merci, Paulin, pour cette dernière pensée!

« La terre prend la cendre, »

« L'oubli reprend le nom. »

« a dit le poète en une inspiration désespérée. Eh bien! Non. Nous garderons pieusement vos dépouilles; nous les ranimerons de nos regrets, nous les réchaufferons de nos larmes. Par une de ces illusions à la fois douces et amères, pleines de mystères, et dont la douleur a le secret, nous vous ferons vivre au milieu de nous. Par le souvenir nous écarterons pieusement de vos traits l'image de la mort. Pour nous, vous dormirez, mais vous ne mourrez pas! »

« Ami, dors, nous ne vous quittons pas »

On lit dans le Courrier du Havre :

En frappant M. Limayrac, la mort a frappé un homme de cœur, bienveillant et affectueux, un journaliste qui pratiqua avec la courtoisie la plus exquise les devoirs de la confraternité. Pendant les dix-huit ans qu'il a passés dans le journalisme, jamais un confrère n'a fait appel en vain à son obligeance, et on peut dire que nombreux sont ses obligés dans la grande famille des lettres.

« Si, dans ces derniers temps, quelques écrivains de la presse légère, et ceux-là même qui prodiguaient jadis au rédacteur en chef du Constitutionnel les politesses et les dédicaces les plus obséquieuses, ont trouvé spirituel de plaisanter le journaliste, devenu préfet, la presse sérieuse a fait justice de ces allures sottisères. Aujourd'hui, il appartient à ceux qui ont eu l'honneur d'être les confrères et les amis de M. Paulin Limayrac de rappeler les qualités hors ligne de son cœur, sa nature sympathique et son esprit vif et alerte. Comme journaliste, il possédait une forme littéraire excellente, beaucoup de verve et de clarté dans son argumentation; et surtout l'art si difficile de rendre attrayants les sujets les plus arides de la politique.

« C'est au Constitutionnel — si nous avons bonne mémoire — que le spirituel écrivain, désertant le rez-de-chaussée du journal, a commencé à prendre pied dans les colonnes supérieures de la politique; mais bientôt après il fut appelé à la rédaction principale de la Patrie où son passage fut très brillant. Ses articles vigoureux dans un cadre resserré, la netteté de la phrase et surtout le trait final qui ne lui faisait jamais défaut ne pouvaient échapper à l'attention. Son succès de polémiste fut considérable.

« Le rédacteur principal de la Patrie devint bientôt rédacteur en chef du Constitutionnel. Et ici nous n'avons plus qu'à faire appel aux souvenirs de la presse contemporaine. M. Paulin Limayrac, en rapports permanents avec tous ses confrères, avec les diplomates les plus éminents comme avec les hommes de lettres les plus ignorés, se révélait aux yeux de ses confrères et de ses amis comme une intelligence remarquable, un esprit pétillant et aimable, un caractère bienveillant et loyal.

« Nous le voyons encore dans ce petit bureau du Constitutionnel où, le sourire aux lèvres, la gaieté dans les yeux, il aimait à s'entourer de ses collaborateurs, recevant sans trahir le moindre mécontentement les visiteurs les plus importants.

« Puis, l'heure du travail arrivée, il allumait une cigarette et dictait en s'animant et d'une voix nette à son secrétaire, l'article qui devait paraître le soir et que souvent le télégraphe signalait à toute l'Europe.

« Le brillant écrivain n'existe plus; mais son souvenir restera comme celui d'un des hommes qui ont le plus honoré et le mieux servi la presse conservatrice et gouvernementale.

FÉLIX RIBIÈRE.

On nous écrit de Luzech :

Un vol a été commis, ces jours derniers dans l'Eglise de Cahors, commune de Luzech. Les pièces de monnaie ont été enlevées du tronc au moyen d'une tige en bois munie de glu. Le voleur est arrêté.

Un malheureux accident vient de plonger dans la désolation une famille honorable de

Luzech : Le 13 du courant, vers 6 heures du soir, le jeune Crispel (Auguste), âgé de 9 ans, eut l'imprudence de se baigner dans le Lot, dans un endroit dangereux. Le malheureux fut entraîné dans un gouffre. Le nommé Soulaçroux (Baptiste), âgé de 30 ans, se jette aussitôt dans la rivière. Ce ne fut qu'une demi-heure après qu'il parvint à retirer le cadavre du pauvre enfant.

Dans la séance du 5 juin dernier, M. de Sauley a fait, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, une communication nouvelle et plus complète résultant des fouilles faites sur les lieux et d'une visite personnelle, concernant la découverte d'une muraille gauloise à Mursens, commune de Cras, département du Lot. Découverte remarquable à plus d'un titre. M. de Sauley a expliqué, d'après le mémoire adressé à M. le préfet de Pebeyre, par M. Castagné, agent-voyer d'arrondissement, et à l'aide d'une suite de photographies mises sous les yeux de l'Académie, les détails principaux de la construction de cette muraille, sa disposition, ses dimensions et son étendue. M. de Sauley a principalement signalé à l'attention de la savante Société, l'agencement varié des poutres qui faisaient la solidité de ses assises en bois et en pierre, les clous ou chevilles en fer qui les reliaient, les débris nombreux de poteries et notamment d'amphores gauloises, comme le reste, trouvées dans l'intérieur du rempart, ainsi que divers instruments en fer, des objets d'ornement et des médailles.

M. de Sauley, après cet exposé, a ajourné les conclusions générales, tirées ou à tirer de ces découvertes qui paraissent devoir être d'un grand intérêt historique et archéologique.

M. le Président de l'Académie a adressé des remerciements à M. de Sauley, pour cette intéressante communication.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- Naissances.
15 juillet.
15 Constans (Irma-Marie), rue Chantrerie.
Mariages.
16 Soulié (Pierre), cultivateur, et Gaston (Jeanne).
Décès.
16 Décas (Gaspard), aubergiste, 75 ans, faubourg St-Georges.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 12 Juillet 1868.
24 versements dont 5 nouveaux 3,822
4 remboursements dont 1 pour solde 1,438 64

Pour la chronique locale : A. Layrou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet :
Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance.
S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de l'Administration, 19, rue neuve-des-Capucines.
Dans les départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la brouche chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6e édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. en timbres-poste, au docteur Jules Boyer, boulevard Magenta, 174, ou à l'éditeur A. DELAHAYE, place de l'École de Médecine, à A. Paris.

Les débats qui viennent d'avoir lieu au Corps législatif affirment de plus en plus le principe des assurances sur la vie.

Pour se convaincre d'ailleurs que ces institutions sont, tout-à-fait entrées dans nos mœurs aujourd'hui, il suffit d'examiner les chiffres qui ressortent du dernier compte-rendu de la Nationale.

Cette compagnie, qui, est, sans contredit la plus considérable de toutes les compagnies françaises d'assurances sur la vie a réalisé un tel chiffre d'affaires que son capital de garantie s'élève en ce moment à 83 millions.

Elle paye, en outre à ses rentiers viagers, tous les ans, la somme énorme de 5 millions de rentes.

Enfin la Nationale a distribué 4,808,052 fr. à ses assurés, participants sur les bénéfices qu'elle a faits.

Nous appelons donc l'attention publique sur les combinaisons de la Nationale. Elles ont principalement pour objet d'aider les pères de famille à fonder ou à augmenter le patrimoine de leurs enfants, tout en leur faisant jouir eux-mêmes du dividende allégué aux primes versées et de constituer des rentes viagères aux personnes qui veulent augmenter leurs revenus pour se donner plus de bien-être.

Prospectus et renseignements, chez M. Francès, agent général de la Nationale, à Cahors.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE COURDON.

Etude de M. Eugène Ayzac, avoué à Gourdon.
Le 11 août prochain, à 9 heures du matin, au tribunal de Gourdon, il sera procédé à la vente des immeubles Clédard et Carlus. Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de 300 fr.

Etude de M. Lambert, avoué à Gourdon.

Demande en séparation de biens. — Dame Thérèse Galiote Carriol, contre Pierre Boyer son mari. (Extrait du Gourdonnais, du 9 Juillet.)

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Faillite Labrone (Louis). — Convocation des créanciers pour le 24 juillet, à 2 heures au tribunal de Figeac, pour affirmer la sincérité des créances. (Extrait de l'Echo du Quercy, du 11 juillet.)

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layrou.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE
J. - U. CALMETTE, A CAHORS.
L'ANNÉE ILLUSTRÉE
1868
JOURNAL DES EXPOSITIONS ET DES DÉCOUVERTES
PRIMES
Tous les abonnés d'un an ont droit aux primes suivantes :
Les deux magnifiques volumes brochés de l'EXPOSITION ILLUSTRÉE, moyennant 14 francs au lieu de 30; — Les deux volumes reliés, rouge et or avec onglets, 20 francs au lieu de 36; — Pour envoi, 4 francs en sus. — Le MOÏÈRE ILLUSTRÉ, deux volumes brochés, 10 francs au lieu de 20; en un volume relié et doré sur tranche, 13 francs au lieu de 25; — Pour envoi, 2 francs en sus.

Le Sieur LOURMET
CHAUDRONNIER, POMPIER
RUE FÉNÉLON, à CAHORS.
A l'honneur de prévenir MM. les concessionnaires des eaux de la ville de Cahors, qu'il tient à leur disposition des Robinets d'un nouveau système breveté, qu'il garantit, résistant aux plus fortes pressions sans la moindre perte d'eau, et qui, par leur disposition intérieure et toute particulière sont inattaquables par le calcaire entraîné par les eaux distribuées en ville. Même système pour cuves et bâriques.
Leur dépense d'entretien est nulle, ils peuvent durer indéfiniment. Le sieur LOURMET, se charge des canalisations intérieures et de toutes réparations, concernant les conduites des eaux.
Fourneaux économiques, Pompes, Poïles, Batterie de cuisine en tout genre, à des prix très-modérés.

POSTE AUX CHEVAUX
M. ANDRAL,
Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui Pos aux chevaux, Galerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'eboupoint. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature :
LECOQ ET BARGOIN.
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

A VENDRE
L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL
EN ENTIER OU A PARCELLES
S'adresser, pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.
On donnera toutes facilités pour le paiement.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE
Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.
DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 4 h.
Départ d'Assier : 4 h.
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.
Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.

AVIS
L'Art Dentaire ne veut pas de médiocrité. Des faiseurs de dupes qui vont frapper à toutes les portes, se disant Dentistes et n'ont aucun rapport avec le talent qu'exige la perfection de la pose des dents. Elles doivent être moulées sur platine et or. La monture, sur caoutchouc ne vaut absolument rien et se détériore promptement, se casse et nuit à la santé. M. RUAUD garantit tous ses ouvrages artistement adaptés à la bouche. Fait toutes les opérations les plus difficiles.
Poudre végétale faite pour cauteriser les gencives malades, à 10 c. et 1 fr. la boîte.
Rue de la Liberté, à Cahors.
1868
CALENDRIER
DU DÉPARTEMENT
DU LOT
EDITE PAR A. LAYTOU.